

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Monique MAILLARD, Robert JUQUOIS, Pascal FOURNIAU, Alain DAULÉAC, Benoît GEINDREAU, Christine THIBAUT

Absents excusés : Alain COUVREUX , David LEGRAND.

Pierre GARNIER a donné procuration à Aurélie ROCHER.

Marine BLANCHIN a donné procuration à Sylvie CHEVALET.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 11; Représentés : 13.

PRESENTATION DES ACTIVITES SU SYNDICAT DE LA MANSE

Une présentation du Syndicat de la Manse a été faite par Marylou MÉCHIN, technicienne de rivière, accompagnée par Régine REZEAU, Maire de Sepmes et vice-présidente du Syndicat. Les objectifs du Syndicat ainsi que les travaux prévus en 2022 sur la Veude, le Mâble, le Vivaron et Jable ont été évoqués.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 07/07/2021 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Présentation du rapport concernant la révision du zonage d'assainissement de la Commune de Champigny-sur-Veude, rédigé par la SAFEGE, 7/9 Rue du Luxembourg 37071 TOURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rapport concernant la révision du zonage d'assainissement de la Commune de Champigny-sur-Veude, rédigé par la SAFEGE.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2020

Mme la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la commune de Champigny-sur-Veude, pour l'année 2020.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la commune de Champigny-sur-Veude, pour l'année 2020.
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs d'assainissement à compter du 1er janvier 2022.

- l'abonnement annuel sera 50,00 euros H.T. et de 1,13 euros H.T. le m³ basé sur les consommations d'eau de 2021.

Le prix du raccordement au réseau reste inchangé, soit 1585,00 euros H.T.

Dans le cas d'un départ d'un usager, il sera effectué un prorata en fonction du nombre de mois du service utilisé, sachant que tout mois commencé est dû.

Cette délibération remplace et annule celle du 17/09/2020 portant sur le même objet.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les subventions aux associations, imputation 6574 :

COMICE AGRICOLE	90
UNION SPORTIVE CAMPINOISE	200
FONDATION DU PATRIMOINE	75
ASSOCIATION DE CHASSE	100
SOUVENIR FRANCAIS	50
ASSOCIATION LES P'TITES NOTES	150
CROIX ROUGE FRANCAISE	150
USEP MATERNELLE	150
USEP PRIMAIRE	150
ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE	1800
ASSOCIATION A.V.E.C	5100
ASSOCIATION IRIS ET CAMPANULE	150
CFA ST PIERRE DES CORPS	50
CAMPUS DES METIERS JOUÉ-LES-TOURS	100
TOTAUX	8315

La société de pêche ne bénéficie pas d'une subvention mais la commune achètera 2 bouées pour le plan d'eau.

L'association A.V.E.C bénéficie d'une subvention d'équilibre pour la rénovation partielle de la Chapelle des Sœurs, dans le cadre du budget participatif lancé par le Conseil Départemental en 2020.

SOUTIEN DU DOSSIER DE L'ASSOCIATION « AUX SAVEURS CAMPINOISES » AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CHINONNAIS

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le dossier de présentation de l'épicerie associative auprès du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

Il s'agit d'une épicerie associative créée en juillet 2021 "AUX SAVEURS CAMPINOISES", sans salarié, avec des frais de fonctionnement (eau, électricité, loyer et stock) qui fonctionne par le biais de bénévoles. Ce commerce est très important pour la vie du village. Il s'agit d'un commerce qui allie lieu de vie, lien social, service de proximité.

L'épicerie propose des produits de première nécessité, de qualité, artisanaux, en lien avec des producteurs locaux et permet de faire vivre l'économie locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient favorablement l'épicerie associative, qui contribue à la vie du village avec les autres commerces, la boulangerie, les 2 restaurants, le café, et la pâtisserie.

AIDE EXCEPTIONNELLE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une décision n°2021-01 prise en urgence pour une avance financière à une apprentie, diplômée des médailles d'or départementale, régionale et nationale, aux olympiades des métiers, dans le secteur du prêt à porter. Il s'agit d'un prêt de 280.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le non remboursement de cette somme. Le prêt d'un montant de 280,00 euros sera un don d'encouragement et de félicitation à cette jeune diplômée.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour la vente du gyrobroyeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

192 Plus ou moins-value sur cession immobilisation/040 Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 700,00 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES

2188 Autres immobilisations/040 Opérations d'ordre de transfert entre sections + 1 700,00 euros.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

675 Valeurs comptables des immobilisations cédées/042 Opérations d'ordre de transfert entre section + 1 700,00 euros.

FONCTIONNEMENT RECETTES

775 Produit des cessions d'immobilisations + 1 000,00 euros.

7761 Différences sur réalisations positives /042 Opérations d'ordre de transfert entre section + 700,00 euros.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour des frais de bornage et un branchement électrique 2 Bis Rue St Ladre à Champigny-sur-Veude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative suivante :

020 Dépenses imprévues, Section d'investissement - 3 410,00 euros

2111 Terrains nus + 2 160,00 euros

21534 Réseau d'électrification + 1 250,00 euros

CONVENTION DE GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE À CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention sur la gestion de l'accueil périscolaire de Champigny-sur-Veude, pour l'année scolaire 2021/2022 avec l'Association PEP 37, 6 Allée Alcuin 37200 TOURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention sur la gestion de l'accueil périscolaire de Champigny-sur-Veude, avec l'Association PEP 37, 6 Allée Alcuin 37200 TOURS, pour l'année scolaire 2021/2022, et les années scolaires suivantes.

CONVENTION DEPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT PAR UN SESSAD SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire, avec l'école primaire Maurice Genevoix /SESSAD de L'APSISS, et le Directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention départementale d'accompagnement par un SESSAD sur le temps scolaire, avec l'école primaire Maurice Genevoix de Champigny-sur-Veude, le SESSAD de L'APSISS, et le Directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre et Loire, à compter de cette année scolaire 2021/2022 et pour les années scolaires suivantes, en cas de besoin.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA CCTVV

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel, pour le transport scolaire avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, 14 Route de Chinon 37220 PANZOULT, pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel pour le transport scolaire avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, 14 Route de Chinon 37220 PANZOULT, pour l'année scolaire 2021/2022 et les suivantes.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SEGILOG

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de SEGILOG, prestataire informatique de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de SEGILOG, prestataire informatique de la commune.

1/ Pour un total de 7 371,00 euros H.T destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels :

- des versements annuels "Cession du droit d'utilisation" pour la période du 15/08/2021 au 14/08/2024 en contrepartie
- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2/ Pour un total de 819,00 euros H.T destiné à l'obligation de maintenance et de formation pour la période du 15/08/2021 au 14/08/2024 en contrepartie

- de l'obligation de maintenance des logiciels édités par SEGILOG
- de la formation aux logiciels édités par SEGILOG.

CAUTION POUR PRET DES BANCS ET TABLES EN BOIS

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs campinois ont demandé le prêt de bancs et tables en bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place une caution d'un montant de 100 euros, pour le prêt de bancs et tables en bois.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Considérant que la Commune de Champigny-sur-Veude a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente "Territoire d'énergie Centre Val de Loire", ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame la Maire, la Commune de Champigny-sur-Veude :

- Décide de l'adhésion de la Commune de Champigny-sur-Veude au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés;

LOYERS IMPAYÉS - PROCEDURE D'EXPULSION

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur des loyers impayés pour 2 locataires de la commune et propose, au vu de la situation de lancer la procédure d'expulsion, en raison des différentes relances restées sans suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des membres présents :

- d'expulser ces 2 locataires des logements communaux,
- de lancer les procédures d'expulsion,
- d'autoriser Madame la Maire à retenir l'huissier et l'avocat pour réaliser ces missions,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

ACHAT DE TERRAINS POUR POSE DE BÂCHES À « NIOLLET » ET « LES PUIITS »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter des terrains aux lieux-dits "La Croix de Niollet" et "Les Puits" à Champigny-sur-Veude, pour la pose de citernes souples, pouvant servir de défense à incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter les terrains :

- ZL n°85 "La Croix de Niollet" à Champigny-sur-Veude, appartenant à M. Gérard GUERTIN, d'une superficie de 250 m², pour un prix de 62,00 euros.
- ZE n°97 "Les Puits" à Champigny-sur-Veude, appartenant à Mme Janine BILLOUIN, d'une superficie de 250 m², pour un prix de 100,00 euros.

Les frais de géomètre ainsi que les frais des actes notariés seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer les actes notariés et tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

QUESTIONS DIVERSES

- L'assemblée générale Iris et Campanule aura lieu le jeudi 23 septembre à 18H00, l'assemblée générale de la Cantine aura lieu le mardi 28 septembre à 18H30.
- Les conteneurs à verre et magazines situés au cimetière seront déplacés sur le parking de l'école maternelle. Le nettoyage des conteneurs est prévu la semaine 39, du 27 septembre au 1^{er} octobre.
- Un dégât des eaux a eu lieu dans le logement de Mme Francine Dugast, Rue d'Enfer, un dossier de sinistre a été ouvert par les 2 parties, Mme Dugast d'une part et la commune d'autre part. Mme Dugast a donné son préavis de départ du logement, il sera remis en location après des travaux de rafraîchissement.
- Une réflexion est menée concernant le fait de regrouper les factures d'eau et d'assainissement, sachant que la facturation est réalisée par LA SAUR.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées, les 18/10, 08/11 et 06/12 à 18H30.

22h00 la séance est levée.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 27 septembre 2021

La Maire, Aurélie ROCHER

